



BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 33

JUILLET & AOÛT & SEPTEMBRE 2007

- ◆ INAUGURATION DE L'ESPACE ASSOCIATIF
- ◆ CONSEIL MUNICIPAL du 27 juin 2007
- ◆ INFORMATIONS DIVERSES
- ◆ UN PEU D'HISTOIRE
- ◆ MANIFESTATIONS



L'information en permanence sur www.cunac.fr

INAUGURATION DE L'ESPACE ASSOCIATIF



Jean Claude DE LAPANOUSE, Maire de CUNAC, et les Conseillers municipaux seraient très honorés de votre présence à la manifestation d'inauguration de l'ESPACE ASSOCIATIF,

avec le Conseil Régional Midi-Pyrénées et le Conseil Général du Tarn,

ESPACE SPORTIF ET ASSOCIATIF GEORGES CABOT
Place de la Grèze
à CUNAC

samedi 15 septembre 2007 à 11h30.

Un vin d'honneur clôturera cette manifestation.

➤ ASSAINISSEMENT COLLECTIF

« ROUTE DE VILLEFRANCHE »

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le projet initial qui prévoyait 17 branchements. Ces travaux constitueraient une 1^{ère} tranche, pour un coût de 193 670 € HT, mais le montant maximal pour prétendre à une aide financière de l'Agence de l'Eau, pour 17 branchements, est de 153 000 € HT.

De ce fait, une 2^{ème} tranche de travaux est envisagée dans le secteur d'Autanet. Elle permettrait de réaliser 18 nouveaux branchements pour un coût de 87 090 € HT, les habitations étant plus rapprochées. Le montant de cette 2^{ème} tranche est inférieur à 162 000 € HT, plafond maximal pour prétendre à une aide financière de l'Agence de l'Eau, pour 18 branchements.

1^{ère} délibération : choix du maître d'œuvre

Suite à l'élaboration du schéma directeur d'assainissement en 1997 et afin de respecter le programme des travaux établi dans celui-ci, le Maire informe le Conseil de sa volonté de poursuivre l'extension du réseau d'assainissement collectif sur l'emprise de la Route de Villefranche et d'étendre la zone initialement prévue au secteur d'Autanet. Après discussion, le Conseil :

➔ décide de faire appel à un Maître d'œuvre pour assurer un bon suivi des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif communal Route de Villefranche avec extension au secteur d'Autanet.

➔ arrête son choix, après consultation, au bureau d'études SCHERZ'EAU Conseils, dont les honoraires de maîtrise d'œuvre représentent 6 % du montant des travaux estimé à 280 000 € HT.

➔ donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches et signer les documents relatifs à cette maîtrise d'œuvre.

2^{ème} délibération : modification du zonage d'assainissement collectif communal

Suite à l'élaboration du schéma directeur d'assainissement collectif communal en 1997, le secteur d'Autanet n'est pas dans le plan de zonage actuel.

Afin de se conformer au Code Général des Collectivités Territoriales, rendant compatible le zonage d'assainissement collectif avec les

équipements de collecte, l'extension de réseau au secteur d'Autanet nécessite une mise à jour du plan de zonage d'assainissement (plan de zonage d'assainissement collectif après enquête publique).

Après discussion, le Conseil opte pour la modification du plan de zonage d'assainissement actuel, afin d'y inclure le secteur d'Autanet.

➤ BATIMENT COMMUNAL « PLACE DU MAIL »

➔ Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire présente le résultat de la consultation, dans le cadre d'une procédure adaptée, concernant les taux d'honoraires pour Mission de Base et Mission OPC.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'attribuer le marché au Cabinet Jean CLUZEL.

➔ Organisme de contrôle

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers des offres reçues des organismes spécialisés. Le Conseil retient le moins-disant : la SOCOTEC pour un montant de 1 738 € H.T.

➔ Marché de travaux

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de réhabilitation en plusieurs tranches du bâtiment communal, Place du Mail.

La 1^{ère} tranche consiste à rendre à nouveau opérationnels les locaux commerciaux du rez-de-chaussée, tout en préparant le gros œuvre pour les tranches futures d'aménagement et d'extension, au rez-de-chaussée et à l'étage.

Le montant prévisionnel du marché de la 1^{ère} tranche est estimé à 114 800 € HT soit 137 300,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de lancer un marché négocié (alloti) pour cette 1^{ère} tranche de travaux 2007.

D'autre part, Mr le Maire précise au Conseil, suite aux conseils pris auprès de Mme Mollier-Vogel (C2A), qu'un dossier doit être adressé à la DDE, pour la demande de financement d'Etat des logements, ainsi qu'une dérogation pour le démarrage des travaux de la première tranche.

➤ RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

Monsieur Alain GRIMAL présente aux Conseillers les principaux points du rapport annuel du Syndicat Intercommunal pour

l'Aménagement Hydraulique du Dadou sur le prix et la qualité des services 2006 : l'eau est de bonne qualité, très peu calcaire et peu fluorée, mais son prix va augmenter, en raison de gros travaux prévus jusqu'en 2020 dans le secteur de la Bancalié-Rassisse.

➤ CONTRAT A DUREE DETERMINEE

Monsieur le Maire expose aux Conseillers qu'un Contrat Emploi Consolidé, au service technique, arrive à échéance le 9 septembre prochain.

Afin d'assurer le maintien du service, Monsieur le Maire propose d'opter pour un Contrat à Durée Déterminée (emploi d'adjoint technique territorial non titulaire) pour la période du 10 septembre 2007 au 9 décembre 2007 inclus, à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil, après en avoir délibéré, donne un avis favorable et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la signature de ce contrat..

➤ ATTRIBUTION DE SUBVENTION ANNUELLE

Le Conseil approuve l'octroi d'une subvention à l'association Cambon-Cunac Olympique XV (Rugby) qui a fourni les justificatifs demandés (compte-rendu d'activité et bilan financier).

➤ LOCATION D'UN BÂTIMENT

Dans l'attente de construire un bâtiment sur le terrain communal, Rue de la Plaine, il s'avère nécessaire de louer un local pour permettre au service technique d'entreposer son matériel (véhicule municipal, tracteur, tondeuses...), l'atelier étant trop exigu.

Madame et Monsieur Maurice CALMELS, propriétaires d'un bâtiment d'une superficie d'environ 150 m², situé 12 Rue du Bourg, sont d'accord pour louer à la commune leur hangar, pour un loyer mensuel de 300 Euros.

Le Conseil approuve ce choix et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location correspondant.

➤ LE TOUR DE FRANCE 2007 : samedi 21 juillet 2007

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il va prendre un arrêté interdisant l'accès à la Route Départementale 999 pour permettre le bon déroulement de l'étape contre-la-montre du Tour de France cycliste 2007.

De plus, à la demande de la Gendarmerie d'Albi, la circulation et le stationnement sur le chemin de Pech Redon et la sortie sur le RD 999 seront interdits, sauf pour les véhicules de secours d'urgence. Pour commodité de gabarit des véhicules de secours, l'accès en sens interdit au chemin de Pech Redon leur sera autorisé.

➤ QUESTIONS DIVERSES

➔ Point sur les travaux

Jacques BEAUDA effectue un tour d'horizon des chantiers en cours.

☞ Chemin du Pin : dernières finitions.

☞ Travaux Eglise : la réfection des toitures est en cours.

☞ Pompe de relevage de la Route des Avalats : intervention de la STEMA et de la SEARMIP.

☞ Remplacement des fenêtres de la Mairie et des anciens locaux scolaires : démarrage des travaux le 2 juillet.

☞ Devis Ets ROUQUETTE pour l'acquisition d'un tonde-broyeur agricole à 1 900 € TTC : accord pour l'achat.

☞ Espace Associatif : mise en place des prises pour le photocopieur et le réfrigérateur.

➔ Troubles sur la voie publique

☞ Monsieur le Maire informe le Conseil des troubles intervenus courant juin, Place du Mail : personnes montées sur le bâtiment provisoire de l'épicerie ; personnes grimpées sur les échafaudages de l'église ; terrain de boules utilisé pour jouer au foot.

☞ Par ailleurs, la porte de l'Ecole a été fracturée. Le lendemain, c'est la porte d'entrée de la Salle de Sports qui a été forcée. Tous ces faits ont été signalés à la Gendarmerie de Villefranche d'Albigeois. Des rondes de surveillance ont été organisées.

➔ Conseil d'Ecole du 19 juin 2007

A la rentrée, l'effectif prévu est de 142 élèves, dont 5 enfants de moins de 3 ans, nés avant le 30 juin 2005. Il n'y aura pas de rentrée en janvier.

L'application « Base élèves » doit pouvoir démarrer à la rentrée prochaine. En effet la Municipalité s'est engagée à placer la connexion ADSL dans le bureau de direction de l'école et l'Académie fournira le terminal.

Madame Fabienne MEUNIER sera la nouvelle Directrice de l'Ecole.

➔ Monsieur le Maire rappelle au Conseil que samedi 30 juin à 11 h 30 a lieu le Vin d'honneur pour les départs à la retraite de Monsieur Alain BEILHE, Directeur du groupe scolaire et de Madame Marguerite MASSOL, ATSEM.

INFORMATIONS DIVERSES

➔ PRECISIONS SUR LE COMPTE-RENDU DU 23 MAI EN QUESTIONS DIVERSES

Il est signalé que pour l'éclairage public du passage de Pech Redon, les riverains sont très partagés sur sa nécessité. Il est donc proposé de reporter cette tranche, suite à un nouveau besoin Place de la Grèze.

➔ JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION A LA DÉFENSE (filles et garçons) : recensement obligatoire à 16 ans

Les jeunes gens et jeunes filles nés en :

➔ **Juillet, août, septembre 1991** doivent venir se faire recenser à la Mairie, munis de leur livret de famille, **avant le 31 octobre 2007**.

Il est à noter que l'attestation de Recensement et le Certificat de Participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense sont nécessaires pour se présenter à tout concours, examen, permis de conduire, soumis au contrôle de l'autorité publique

➔ **Octobre, novembre, décembre 1991** doivent venir se faire recenser à la Mairie, munis de leur livret de famille, **avant le 31 décembre 2007**.

➔ INSCRIPTIONS DANSE :

lundi 17 septembre à la Salle des Fêtes de 17h45 à 18h45. Conditions :

- ✓ être âgée de 6 ans (au CP) et plus...
- ✓ priorité aux anciennes
- ✓ les nouvelles inscriptions sous réserve de place
- ✓ par téléphone à partir du 10 septembre au **05 63 45 91 07** chez Mme DUPEBE.

➔ BCCL (BASKET CLUB CUNAC LESCURE)

Nous voici aux portes d'une nouvelle saison et tous les cadres du B.C.C.L. sont fin prêts pour accueillir petits et grands, à partir de 5 ans jusqu'au sénior, désireux de venir jouer au basket.

Les inscriptions auront lieu **le mercredi 5 septembre** à la Salle des Sports à Cunac de

14h30 à 17h30 et **le samedi 8 septembre à la Salle des Sports de Lescure** de 14h30 à 17h30. Si vous ne pouvez vous déplacer ces jours-là, vous pouvez nous contacter au 05 63 45 27 90 après 18h30 ou au 06 63 38 72 80 en laissant vos coordonnées. Alors, à très bientôt sous les paniers. Le Président, Mr GOURC.

➔ PAROISSE SAINT-JACQUES DE CUNAC :

➔ inscriptions au catéchisme

Les inscriptions des enfants au catéchisme se feront à l'église de Cunac **le mardi 11 septembre de 18 h à 20 h.**



➔ nouveaux horaires des messes

A partir du 1er septembre, les messes seront célébrées le **2^e et le 4^e dimanche de chaque mois à 10 h 45.**

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE : mesures de biosécurité destinées à tout détenteur de basse-cour

Par courrier du 10 août 2007, la préfecture du Tarn communique : « Depuis le 8 juillet, le niveau de risque épizootique en regard de l'influenza aviaire a été porté au niveau élevé (5^{ème} rang sur une échelle de 6).

A compter de ce jour, tout détenteur d'oiseaux de basse-cour (cheptel de moins de 100 oiseaux et composé au moins en partie de volailles) doit prendre les mesures suivantes afin de prévenir tout contact direct ou indirect avec les oiseaux vivant à l'état sauvage.



1/ Les oiseaux doivent être confinés : aucune dérogation n'est possible.

Le confinement s'entend de la façon suivante :

- toit et parois latérales interdisant toute pénétration d'oiseaux et sans continuité avec le milieu extérieur,
- un filet (ou grillage) doit être utilisé pour protéger les parcours si les éleveurs souhaitent réserver un accès au milieu extérieur à leurs animaux.

2/ L'alimentation et l'abreuvement

L'approvisionnement des oiseaux en aliments et en eau de boisson doit se faire à l'intérieur d'un bâtiment ou aux moyens de distributeurs protégés de telle façon que les oiseaux sauvages ne puissent accéder à ces dispositifs ni les souiller.

(Exemple : protection des distributeurs d'eau et d'aliments par une armature grillagée autorisant dans sa partie inférieure, l'accès aux oiseaux d'élevage et recouverte, en partie supérieure, d'une bâche permettant d'éviter toute souillure par des oiseaux sauvages).

3/ Le nettoyage

L'utilisation d'eaux de surface pour le nettoyage des bâtiments et des matériels d'élevage ainsi que pour l'abreuvement des oiseaux est interdite, à moins que cette eau n'ait été traitée pour assurer l'inactivation d'un éventuel virus ».

➤ CHEMIN DES DEUX VALLONS

Le CHEMIN DES DEUX VALLONS de Cunac fait partie des 7 premiers itinéraires du réseau

communautaire de chemins de randonnée, baptisé « BALADES EN ALBIGEOIS » et inauguré à Saliès, le 28 juin dernier.

Ce chemin a été balisé en jaune par le C.D.R.P. 81 (Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Tarn,) au mois de juin et la signalétique (panneaux directionnels avec le logo de la C2A) a été mise en place par la C2A.

Le dépliant du CHEMIN DES DEUX VALLONS peut être obtenu à la Mairie, ainsi que la pochette complète des 7 itinéraires.



UN PEU D'HISTOIRE

1907-2007 : L'ÉCOLE MATERNELLE DE CUNAC A 100 ANS Extrait du registre des délibérations municipales de Cunac : session extraordinaire du 6 janvier 1907

Monsieur le Maire déclare la discussion ouverte sur le projet de création d'une classe enfantine annexée à l'école communale mixte et donne connaissance de la réponse de Monsieur le Ministre de l'instruction publique à cette demande. Unaniment, les membres présents du Conseil transmettent les doléances des pères de famille, et après en avoir délibéré, prient Monsieur le Ministre de ne pas surseoir à la création demandée en voulant bien tenir compte des motifs suivants :



1° Monsieur le Ministre considère que les 18 enfants inscrits à l'école de Cunac et la fréquentant quoique n'ayant pas atteint l'âge scolaire constitueront le contingent de la nouvelle classe.

Un tiers au moins ayant atteint l'âge de cinq ans ne sont pas admis pour la raison majeure qu'il n'y a pas suffisamment de place dans la salle d'école actuelle. De plus, les classes enfantines prenant les enfants à partir de quatre ans, il ressort d'une sérieuse enquête que le contingent comprendrait dès le début un quarantaine d'élèves.

2° L'effectif de l'école est passé de 55 élèves au mois d'octobre à soixante élèves à fin décembre. Cette augmentation de sept unités ne comprend que des enfants en âge scolaire dont les parents sont venus s'établir à Cunac depuis lors. Le nombre des enfants d'âge scolaire fréquentant l'école est donc de 42 à l'heure actuelle. Ce chiffre s'augmenterait, dès la création demandée, de tous les élèves de la commune fréquentant des écoles publiques et libres de Saint-Juéry, Albi, Cambon ou Bellegarde et qui sont envoyés par leurs parents, ceux-ci voyant l'école de Cunac trop chargée pour une seule personne.

Les parents des dits élèves ont d'ailleurs et à plusieurs reprises, énergiquement réclamé contre cet état de choses, l'envoi de leurs enfants dans des écoles éloignées constituant pour eux un dérangement souvent onéreux. A la suite de ces réclamations qu'il juge absolument fondées et en tenant compte des arguments précédents,

Le Conseil,

Considérant que le chiffre relativement élevé de la population scolaire de Cunac n'est pas un accident temporaire, Qu'il ne peut qu'augmenter d'année en année, l'extrême voisinage des centres industriels de Saint-Juéry et Arthès, amenant sans cesse de nouveaux venus,

Consent par avance à assurer les sacrifices nécessaires pour donner satisfaction aux désirs légitimes de la population et prend de nouveau en vue de la création demandée, l'engagement de solder pendant dix ans au moins les dépenses qui incomberont de ce fait à la commune en application du décret du 16 mars 1891.

Ainsi délibéré.

Ont signé : BORIES Albert, maire // LAVABRE Célestin // BARREAU Henri // TEYSSEYRE Pierre // ROLLAND Louis // JUERY Louis // FOURNIALS Antoine // LAUQUE Antoine.

Extrait du registre des délibérations municipales de Cunac du 28 avril 1907

Le Maire communique au Conseil l'arrêté de Monsieur le Ministre de l'Instruction publique en date du 12 avril 1907 décidant la création d'une classe enfantine annexée à l'école mixte de la commune. Cet arrêté devant avoir son effet à dater du 1^{er} juin, il invite les membres du Conseil à prendre les mesures nécessaires pour assurer le fonctionnement de cette classe.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote d'abord une somme de 80 francs pour assurer le paiement de l'indemnité de résidence due à l'adjointe qui sera chargée de la classe enfantine.



Il décide ensuite d'affecter le local destiné au cabinet du maire dans le plan primitif à la nouvelle salle de classe.

Pour la réalisation de l'emménagement de cette salle et du mobilier scolaire indispensable une somme de cent quarante francs est votée. Il sera dressé un devis estimatif de toutes ces dépenses qui se monteront environ à la somme de deux cent soixante dix francs.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à faire les dépenses de première installation, par voie de régie économique, et se propose de solliciter du Conseil général un secours pour permettre à la commune de parfaire la totalité des dépenses d'installation.

Ont signé : BORIES Albert maire // TEYSSEYRE Pierre adjoint // FOURNIALS Antoine // BORIES Antonin // LAUQUE Antoine // ROLLAND Louis.



MANIFESTATIONS : septembre à décembre 2007

Date et heure	Description	Lieu	Organisateur
Samedi 15 septembre à 11h30	Inauguration de l'Espace associatif	Espace Georges Cabot Place de la Grèze	Le Maire et le Conseil Municipal
Dimanche 16 septembre	Randonnée pédestre à Roquecezière	Départ à 9h30 Place du Mail	Foyer de Cunac
Dimanche 23 septembre de 9h à 19h	Vide-greniers	Ancien stade	Cambon Cunac Olympique XV
Samedi 29 septembre à 21h	Soirée théâtrale par la Troupe l'ACTE LIÉ	Salle des fêtes	Foyer de Cunac
Dimanche 30 septembre	Randonnée pédestre à Montans	Départ à 9h30 Place du Mail	Foyer de Cunac
Dimanche 14 octobre	Randonnée pédestre à Graulhet		
Dimanche 28 octobre	Randonnée pédestre à Cunac		
Samedi 20 octobre à 20h00	Repas gamay	Salle des Fêtes	Comité d'Animations de Cunac
Dimanche 28 octobre de 9 h à 17 h	Vente de fleurs pour la Toussaint	Place du Mail	Basket Club Cunac Lescure
Dimanche 11 novembre à 11h 30	Cérémonie du 11 novembre	Monument aux Morts	Le Maire et le Conseil Municipal
Dimanche 9 décembre de 9h à 17h	Marché de Noël	Salle des fêtes	Loisirs Créatifs Cunacois
Samedi 15 décembre à 20h30	Loto	Salle des fêtes	Ecole de Cunac
Lundi 31 décembre	Réveillon	Salle des fêtes	Comité d'Animations de Cunac

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX (séance à 20 H 30)

Mercredi 12 septembre 2007

Mercredi 24 octobre 2007

Mercredi 28 novembre 2007

Mercredi 19 décembre 2007

Publication trimestrielle de la Commune de Cunac

10 Grand'Rue - Tél. 05 63 55 13 93 – E-Mail : mairie.cunac@cunac.fr

Directeur de la publication : Jean-Claude de Lapanouse

Rédaction et mise en page: Commission Relations Publiques et Communication

Impression : Mairie de Cunac – Septembre 2007

Tirage : 500 exemplaires

